



CREATION DU RESEAU INTERDEPARTEMENTAL « LOUP-LYNX » PAR LES DELEGATIONS ASPAS DU LOT ET DE LA CORREZE

Les Délégations de l'ASPAS du Lot et de la Corrèze se sont réunies le 2 mars dernier pour acter la création du Réseau Interdépartemental « Loup-Lynx » sur ces deux départements, son extension à l'Aveyron est confirmée.

L'ASPAS salue ce retour des grands carnivores dans nos régions car ces espèces sont le garant de l'indispensable équilibre faune-flore de nos milieux naturels et agrestes, en régulant les populations d'ongulés sauvages et en modifiant leur comportement grégaire préjudiciable à la régénération forestière.

Le stage « loup » suivi dans le Vercors par le Délégué de la Corrèze nous permettra de déterminer ou non la véracité de la présence de l'animal dans les zones signalées en fonction des éléments de connaissance dont nous disposerons.

Pourquoi avons-nous pris cette décision ? Nous estimons que ces deux départements pourraient être recolonisés à court ou moyen terme par ces grands prédateurs et qu'il est donc indispensable d'anticiper leur retour. Dans de nombreuses régions, cette recolonisation n'a pas été préparée du tout ou insuffisamment, notamment pour les filières d'élevage ovines et caprines. Ce manque d'anticipation a généré de vives tensions suite à des attaques de troupeaux non protégés.

Cette impréparation a occasionné des interventions d'urgence incontrôlées, diligentées par les services de l'Etat (Ecologie et Agriculture) ne respectant plus le statut protégée de l'espèce (Convention de Berne, Directive Européenne « Habitats », etc.).

Les délégations de l'ASPAS du Lot et de la Corrèze estiment que la seule issue pérenne à la cohabitation entre le retour des grands carnivores et l'élevage passera par la transparence sur l'hypothétique retour de ces espèces et la réadaptation de l'élevage en zone à loup ou à lynx selon les régions (montagneuses, plaines, causses).

Les objectifs de ce réseau sont de plusieurs ordres :

ASPAS- Association pour la protection des Animaux Sauvages
Agréée par les pouvoirs publics – Membre du BEE (Bureau Européen de l'Environnement – Bruxelles)
Association Reconnue d'Utilité Publique
B.P. 505 – 26401 CREST Cedex – France Tel. 04 75 25 10 00 – Fax. 04 75 76 77 58
www.aspas-nature.org

- Favoriser la connaissance de l'animal lors de projections-débats au sein du grand public et des enfants (son intelligence, son organisation sociale, son comportement)
- Initier un dialogue avec les éleveurs et leur proposer diverses solutions de réadaptation et de protection selon le contexte géographique. Leur démontrer qu'une cohabitation intelligente est possible. Un travail préparatoire sérieux est essentiel (patous, bergers, parcs, etc.)
- Démontrer son rôle dans l'équilibre de nos écosystèmes, notamment dans la régulation et l'assainissement sanitaire (régression des maladies) de la population d'ongulés sauvages.